

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DAE 62 Subvention (75.000 euros) et convention avec l'association l'Incubateur au féminin – WILLA (2^e).

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association l'Incubateur au féminin – WILLA (2^e) et de signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention liée au versement d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association l'Incubateur au féminin – WILLA (2^e).

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 75.000 euros est attribuée à l'association l'Incubateur au féminin – WILLA dont le siège social est situé 35 rue du Sentier 75002 Paris (SIMPA n° 41341), au titre de l'exercice 2021.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 75.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO